



LA PLAINE DES PALMISTES

Arrêté N° 00101-2020 du 23 mars 2020

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Annulation de l'arrêté N : 93 - 2020

Le Maire de la Commune de La Plaine des Palmistes ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la situation sanitaire à La Réunion et les diverses restrictions dont on ne connaît pas la limite dans le temps,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté N° 93 - 2020 en date du 12 mars 2020 est annulé.

Article 2 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de La Réunion,
- Monsieur le Président du tribunal Administratif de Saint-Denis,
- Monsieur le commissaire enquêteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie.

Chacun sera chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise également à Madame la Sous-Préfète de Saint-Benoit pour contrôle et affiché partout où besoin sera.

Fait à La Plaine des Palmistes,

Le Maire,

Marc Luc BOYER